

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf et le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Nadège CORCELLE, Maire.

Date de la convocation : 26 novembre 2019

Présents : MMES, MM, Nadège CORCELLE, Marie LOSKOFF, Céline BOURSIER, Francis ESNAULT, Jean-Christophe HUET et Cyrille PRESSOIR

Absente excusée : Mme Claude BAUCHE donne pouvoir à Mme Marie LOSKOFF

Secrétaire de séance : Mme Céline BOURSIER

*Madame le Maire demande l'approbation ou non du compte-rendu de la dernière séance de conseil municipal. Le compte-rendu de la réunion du 09 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.*

**Le 1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour concernant le RGPD est retiré faute d'éléments.**

Les délibérations suivantes ont été approuvées :

- **Convention entre la commune et la CDCG pour la compétence "instruction des demandes d'autorisations du droit des sols" dès l'opposabilité du PLUi**
- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du SIAEP – 2018**
- **Instauration du principe de la redevance réglementée pour les chantiers provisoires sur des ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz**
- **Création du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et tableau des effectifs**
- **Demande de soutien au Conseil Départemental pour l'achat et la pose de stores dans le secrétariat**

-----  
☞ Questions diverses

- ❖ Demandes de subvention de la MFR de Gien et de Sainte-Geneviève-des-Bois : le conseil municipal ne souhaite pas donner de suite favorable à ces deux demandes, compte tenu du budget restreint dont dispose la commune
- ❖ Présentation du DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs)  
Dans le cadre du périmètre du Plan Particulier d'Intervention de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly, la commune a pour obligation de mettre à disposition de ses habitants un document concernant la prévention des risques, dénommé DICRIM. Celui-ci a été réalisé et validé par les services de la Sous-Préfecture ; il sera distribué dans les boîtes aux lettres prochainement.  
Mme le Maire informe les conseillers de l'état d'avancement du Plan Communal de Sauvegarde à mettre en place, document devenu obligatoire également. Celui-ci devrait aboutir début 2020
- ❖ Convention de mise à disposition de service technique avec la commune de Les Choux : Mme le Maire informe les conseillers que la convention signée en 2018 expire le 29 février 2020 ; il est décidé de ne pas reconduire la convention.

La séance est levée à 20h20.

Fait à Langesse, le 05 décembre 2019

Le Maire,  
Nadège CORCELLE

